REGLEMENT GRAPHIQUE - Commune de CHAIGNAY

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de CHAIGNAY

PIECE N°6.2 - ZONAGE REGLEMENTAIRE - GLOBAL

1:5 000

Prescrite par délibération en date du 18/09/2020
Arrêté par délibération en date du ....
DATE ET VISA

CONCERTATIONPRÉSENTATION AUX PPA

Cabinet d'Urbanisme DORGAT
3 Avenue de la Découverte
21000 DIJON
03 80 73 05 90
dorgat@dorgat.fr
www.dorgat.fr

DOSSIER MAI 2024

ZONAGE REGLEMENTAIRE

- 🟫 UA : Zone de centre ancien dense
- 🟥 U : Zone urbaine au tissu urbain aéré
- ▨ Uec : Secteur de la zone U vouée au développement des équipements collectifs
- ▨ Us : Secteur de la zone U institué pour favoriser l'intégration des constructions
- ▨ Uj : secteur de la zone urbaine à la constructibilité limitée
- 🟪 UE : Zone d'activité artisanale
- ▥ AU : Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- ▥ AUE : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
- 🟨 A : Zone agricole
- ☐ Ah : Secteur de taille et de capacité d'accueil limité de la zone agricole amdettant certaines constructions
- 🟧 ANC : Zone agricole inconstructible
- 🟩 N : Zone naturelle

Le droit de préemption urbain s'applique sur les zones urbaines et à urbaniser - Confère annexes du PLU
Les hauteurs minimales et maximales sont encadrées dans le règlement de chaque zone

PRESCRIPTION REGLEMENTAIRE

- - - - Lisière forestière à préserver
- - - - Haie et alignement d'arbres à préserver
- ★ Elements de patrimoine à préserver (confère fiche paysage à questionner)
- ◌ Elements de paysage à préserver (type mares, puits)
- ⬚ Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation sectorielle
- ▦ Secteur de protection et de valorisation des milieux humides (L.151-23 CU)
- ▦ Marge de recul des lisières forestières (L.151-17 CU)
- ▦ Espace de respiration contribuant aux continuités écologiques au sein de la trame (L.151-23 CU)
- ▦ Secteur de protection des pelouses sèches (L.151-23 CU)
- ▨ Verger conservatoire à préserver (L.151-23 CU)
- ▣ Espaces boisés classés (L.113-1 CU)
- ▩ Emplacement réservé

N°	OBJET	SURFACE EN M²	DESTINATAIRE
ER1	Emplacement réservé n°1 : Extension cimetière	1234	Commune
ER2	Emplacement réservé n°2 : Equipement communal ou scolaire, parascolaire, culturel ou associatif	507	Commune
ER3	Emplacement réservé n°3 : Réalisation de stationnement	256	Commune
ER4	Emplacement réservé n°4 : Réalisation d'un fossé drainant et d'un chemin piétonnier	538	Commune
ER5	Emplacement réservé n°5 : Stationnement / mobilité piétonne et gestion des eaux pluviales	1006	Commune
ER6	Emplacement réservé n°6 : Création d'une zone de retournement pour véhicule scolaire + équipements de stationnement	2005	Commune
ER7	Emplacement réservé n°7 : Elargissement de voie et équipements liés	685	Commune
ER8	Emplacement réservé n°8 :Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales		

REPORT INFORMATIF

- ▤ Report à titre indicatif des périmètres sanitaires agricoles
- ▤ Zone de prescription d'isolement acoustique

NORD
Nc
N
A
Anc
Ah
UA
U
Uec
Us
Uj
AU
AUE
UE
ER1
ER2
ER3
ER4
ER5
ER6
ER7
ER8
pelouse
Continuité
MH
YK16
YK2
YH15
YH12
YE8
YE6
YC95
YB17
YA23
ZX24
ZX8
D1
D65
ZL5

Source : GEOJSON® - Réalisation : DORGAT